

membres. En mai dernier, lorsque l'OTAN s'est réunie à Ottawa, la tâche assignée à l'organisme permanent à Paris portait sur l'étude des besoins de l'OTAN et des sources disponibles. Ce travail n'est pas encore terminé.

Je remarque que le ministre de la Défense nationale est maintenant revenu à la Chambre. Il a prononcé un discours aujourd'hui au club Empire de Toronto et il a traité de la stratégie militaire. Je crois que cette déclaration est tirée de son discours, concernant la conférence ministérielle de l'OTAN qui s'est tenue à Ottawa en mai dernier, où il a indiqué que les représentants révoqueraient la décision de confier au conseil le soin de réviser les questions connexes concernant la stratégie, les besoins en effectifs militaires et les ressources disponibles pour les satisfaire, en vue d'obtenir un équilibre satisfaisant entre les armes nucléaires et conventionnelles.

C'est un programme radical et d'envergure. Ses conséquences, à vrai dire ses ramifications, s'étendent sur toute la perspective et la structure du mécanisme militaire occidental. Et cependant, je rappelle, monsieur le président, que cela s'est passé à la conférence de l'OTAN où, selon l'honorable représentant de l'autre côté, aucune décision ne devait être prise. Cette révision à laquelle je viens de faire allusion aurait dû être attendue avant l'installation d'armes nucléaires sur le sol canadien. Le résultat actuel, semble-t-il, est que le programme militaire se trouve en quelque sorte axé sur les armes nucléaires et dépourvu, pour ainsi dire, de toute solution de rechange. C'est peut-être pour cela, je suppose, que le programme des frégates a été abandonné. Nous ne pouvions pas nous payer les deux.

L'autre pierre d'angle de notre politique étrangère dont a parlé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ce sont les Nations Unies. Je dirai tout de suite que j'ai eu le plaisir d'assister aux séances des Nations Unies récemment, en tant qu'observateur, pendant quelque temps, et d'avoir des entretiens avec un certain nombre de délégués. Ce que j'ai entendu alors m'a certes convaincu que la décision du Canada de munir les Bomarcs d'ogives nucléaires n'a pas rehaussé le prestige de notre pays aux Nations Unies.

On n'a rien dit en public à ce sujet, du moins pas lorsque j'étais là, mais on en entendait certes parler au cours d'entretiens particuliers. On prétendait encore, comme toujours, que munir les Bomarcs d'ogives nucléaires, compte tenu de leur usage éventuel et de leur utilité qui peut se comparer à celle des arcs et des flèches au point de vue militaire, était d'une valeur fort discutable et ne pouvait guère compenser la perte de notre

influence aux Nations Unies dans certaines circonstances. On m'a dit: «Je vois que votre gouvernement s'est joint au club nucléaire», et quoi qu'on puisse dire pour se défendre d'appartenir au club nucléaire, c'est ce que croient les étrangers.

A propos des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a également parlé des moyens utilisés pour maintenir la paix. Le premier ministre a également soulevé la question dans le discours qu'il a prononcé aux Nations Unies. C'est là une excellente chose à laquelle nous souscrivons tous. Comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans son exposé cet après-midi, on est en train d'aviser aux moyens qu'il conviendrait d'employer en vue de maintenir la paix.

Il y a des propositions que j'aimerais formuler en me fondant sur l'expérience que j'ai acquise aux Nations Unies, et j'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures les prendra en considération. Outre les engagements militaires et les types de forces militaires dont on pourrait avoir besoin, il y a certaines listes de civils—je n'emploierai pas le mot «forces»—qui pourraient être élaborées maintenant et qui pourraient être déposées auprès du secrétaire général. Par exemple, toute situation d'urgence qui se produit dans le monde diffère des situations antérieures. Tout comme le Congo diffèrait du Moyen-Orient, ainsi, la prochaine situation pourra être entièrement différente des autres. La situation politique et la situation géographique peuvent être entièrement différentes. Avant qu'une crise ne survienne, il est impossible de déterminer quel genre de fonctionnaires des Nations Unies il faudra dépêcher sur les lieux. Cela n'exclut tout de même pas la possibilité de prévoir certains besoins et d'avoir en disponibilité certains genres de fonctionnaires dont les services seraient requis en cas d'urgence. Les pays intéressés pourraient dresser des listes de fonctionnaires auxquels on pourrait avoir recours et ces diverses listes pourraient être conservées au Secrétariat général, dans le cadre du programme de réserve de spécialistes qui a été établi par l'Assemblée générale, il y a une couple d'années.

Pour ce qui est des effectifs militaires, chaque pays pourrait indiquer au secrétaire général les forces armées qu'il est disposé à mettre au service des Nations Unies dès que surviendra un état d'urgence. En temps de crise, le secrétaire général ne serait plus obligé de communiquer avec un pays qu'il juge approprié pour lui demander s'il peut contribuer telle ou telle chose et recevoir en guise de réponse: «Nous ne savons pas. Nous vous le dirons dans une semaine.» Dans